



Gestion de patrimoine
Trust Royal

Troubles de la mémoire : signe de l'âge ou signal d'alerte ?

Ce document est aussi disponible en anglais.

This document is also available in English.

Les trous de mémoire sont souvent associés au vieillissement. Nous nous sommes pratiquement tous trouvés dans une situation désagréable où nous avons de la difficulté à nous souvenir du nom de quelqu'un, ou tout simplement oublié où nous avons laissé nos clés.

Ces pertes de mémoire occasionnelles ont tendance à devenir plus fréquentes à mesure que nous vieillissons. En fait, près de 40 % des Canadiens sont aux prises avec une forme quelconque de perte de mémoire normale liée à l'âge¹. Bien que ces oublis passagers puissent être gérables, ils ne devraient pas être ignorés, car ils peuvent être les premiers signes d'un trouble cognitif.

Signes d'alertes courants

Difficulté à exprimer ses pensées ou à trouver les bons mots

Oublier des mots simples et avoir de la difficulté à des conversations peuvent être le signe d'un trouble cognitif¹.

Difficulté à accomplir des tâches courantes

Si vous ou un être cher avez de la difficulté à accomplir des tâches quotidiennes, comme utiliser le four, il est important de consulter un médecin.

Changements d'humeur et de comportement

Un changement dans la personnalité ou le tempérament de base d'une personne, comme le fait de passer de timide à extraverti, n'est pas normal et peut être un signe de démence ou de trouble de l'humeur².

Égarer les choses plus souvent qu'à l'habitude

Une personne qui vit avec un trouble cognitif peut ranger des choses dans des endroits inappropriés et être incapable de les retrouver².

Se perdre en marchant ou en conduisant dans un endroit familier

Les personnes atteintes d'un trouble cognitif, comme la démence, peuvent perdre le sens de l'orientation spatiale et se perdre dans des endroits familiers, comme leur propre rue².

En partenariat avec



1 Healthy Ageing and Geriatrics Program, Sinai Health System (2019). Gestion d'un trouble cognitif léger, de la maladie d'Alzheimer et d'autres démences. Accessible à l'adresse : https://sinaigeriatrics.ca/wp-content/uploads/2019/08/MCI_and_Dementia_pamphlet_FRCA_LR_FINAL-s.pdf
2 Société Alzheimer du Canada (2018). Maladie d'Alzheimer, 10 signes précurseurs. Accessible à l'adresse : <https://alzheimer.ca/sites/default/files/documents/dix-signes-precurseurs.pdf>

Prochaines étapes

- Un diagnostic approprié est la première étape pour traiter un trouble cognitif. Si vous ou quelqu'un que vous connaissez vous inquiétez de troubles de mémoire ou de réflexion et d'exécution de tâches courantes, parlez-en à votre médecin.
- Demandez des soins appropriés en fonction de vos symptômes, sans oublier la gestion des émotions associées au diagnostic, qu'il s'agisse du vôtre ou de celui d'un être cher.
- Amorcez la conversation sur les soins que vous souhaitez obtenir et vos options de vie, et faites participer vos proches au processus de planification. Il peut s'agir d'une expérience enrichissante qui évitera de prendre des décisions en période de stress accru.
- Assurez-vous d'avoir un testament et des procurations. Ces documents essentiels vous aident, vous et votre famille, à veiller à ce que vos souhaits en matière de soins et en ce qui a trait à votre propriété soient respectés.
- Maintenez un environnement sécuritaire qui assure la qualité de vie et le soutien. Si vous vous occupez d'une personne atteinte de démence, modifier son milieu de vie, comme mettre des notes de rappel dans des endroits souvent utilisés ou réaliser des adaptations simples à la maison pour faciliter l'exécution des tâches quotidiennes, peut l'aider à s'adapter à l'évolution de ses capacités.

Ressources utiles

Société Alzheimer du Canada : www.alzheimer.ca/fr

National Institute on Ageing : www.nia-ryerson.ca (en anglais)

Sinai Health, Healthy Ageing and Geriatrics Health Education Resources : www.sinaigeriatrics.ca/healtheducation/ (en anglais)

RBC Trust Royal : www.rbc.com/trustroyal/



Gestion de patrimoine
Trust Royal

RBC Trust Royal désigne Société Trust Royal du Canada et Compagnie Trust Royal. Ce document a été préparé par RBC Trust Royal à l'intention de Banque Royale du Canada, de Fonds d'investissement Royal Inc. (« FIRI »), de RBC Phillips, Hager & North Services-conseils en placements inc. (« RBC PH&N SCP »), de RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (« RBC GMA »), de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (« RBC DVM »)*, de Services financiers RBC Gestion de patrimoine inc. (« SF RBC GP »), de Société Trust Royal du Canada et de Compagnie Trust Royal, qui sont des entités juridiques distinctes et affiliées. * Membre-Fonds canadien de protection des épargnants. Au Québec, les services de planification financière sont fournis par FIRI ou par SF RBC GP, qui sont inscrits au Québec en tant que cabinets de services financiers. Ailleurs au Canada, les services de planification financière sont offerts par l'entremise de FIRI ou de RBC DVM. RBC PH&N SCP, RBC GMA, RBC DVM, SF RBC GP, Société Trust Royal du Canada et Compagnie Trust Royal sont des sociétés membres de RBC Gestion de patrimoine, division opérationnelle de Banque Royale du Canada.

Les stratégies, conseils et données techniques contenus dans cette publication sont fournis à titre informatif seulement et visent à aider nos clients. Cette publication ne vise pas à vous donner des conseils précis en matière de finances, de placement, de fiscalité, de droit, de comptabilité ou d'autres conseils à votre intention, et vous ne devez pas vous y fier à cet égard. Le lecteur qui planifie la mise en œuvre d'une stratégie devrait consulter son propre conseiller afin de s'assurer que sa situation particulière est prise en compte et que les renseignements utilisés sont à jour. ® / MC Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada. RBC et Trust Royal sont des marques déposées de Banque Royale du Canada utilisée(s) sous licence. © Société Trust Royal du Canada et Compagnie Trust Royal 2021. Tous droits réservés. Imprimé au Canada.